

Préscolaire

Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)		
Activités de formation et d'éveil 22 heures 30 minutes par semaine 810 heures annuellement	+	Général 3 heures 56 minutes par semaine 142 heures annuellement	+	<p>32 heures en moyenne par semaine dont</p> <p>28 heures en moyenne par semaine à l'école et</p> <p>4 heures en moyenne par semaine à l'endroit et au moment déterminé par l'enseignante</p> <p>1 280 heures annuellement</p>
+		Journées pédagogiques	+	
	+	110 heures annuellement	+	
Autres tâches éducatives		ATP Perso	+	
30 minutes par semaine 18 heures annuellement		5 heures par semaine 200 heures annuellement	+	
=		=	=	
23 heures en moyenne 828 heures annuellement		9 heures en moyenne 452 heures annuellement		

Précolaire

Tâche éducative (TÉ)

La **tâche éducative** comprend des activités professionnelles **confiées** par la direction. Au préscolaire, la tâche éducative est de 23 heures par semaine. Elle est constituée de deux éléments distincts :

- A) Les activités de formation et d'éveil
- B) L'encadrement, la surveillance et le parascolaire

Autres tâches professionnelles (ATP)

En plus de la tâche éducative, les **9 heures**, appelées « autres tâches professionnelles » complètent la tâche globale. Ces 9 heures se composent de trois volets :

1) ATP – Général (3 h 56)

- Accueil et déplacements;
- Rencontres (niveau, cycle, matière, concertation...);
- Échanges, communications, suivis, imprévus;
- Plans d'intervention;
- Comités
- Activités étudiantes

2) ATP – Perso (1 heure)

- Tâches **déterminées par l'enseignante**
- Moment déterminé par l'enseignante, dans l'amplitude.
- À faire à l'école.

3) ATP – Perso+ (4 heures)

- Tâches **déterminées par l'enseignante.**
- Moment déterminé par l'enseignante
- Au lieu **choisi** par l'enseignante

Les tâches faites dans les ATP – Perso peuvent être, notamment :

- Préparation d'activités de formation et d'éveil;
- Lecture de documents;
- Photopies;
- Correction...